

**OBJET :** FERMETURE DE LA PISCINE DE L'ARCHE-GUÉDON À TORCY POUR TRAVAUX ET VIDANGE ANNUELLE DU 16 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2022

**LE PRESIDENT,**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT L'obligation dans les piscines d'effectuer annuellement une vidange,

CONSIDERANT Les travaux de remplacement nécessaires sur le système de filtration des deux bassins (filtres à sable et masse filtrante),

CONSIDERANT La nécessité de fermer la piscine de l'Arche Guédon à Torcy pour réaliser ces travaux et la vidange annuelle,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** La fermeture de la piscine de l'Arche Guédon à Torcy du mardi 16 août au dimanche 25 septembre 2022 pour travaux et vidange annuelle.

**ARTICLE 2** Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Torcy, le 13 juillet 2022

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés  
Transmis à la Préfecture de Melun le : 13 juillet 2022  
Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20220713-10601-AR-1-1  
Publié ou notifié le : 13 juillet 2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,  
Guillaume LE LAY-FELZINE

  
Communauté d'Agglomération  
Paris Vallée de la Marne  
5 cours de l'Étoile, 02000 Torcy  
PETITS  
Vallée de la Marne  
77000 TORCY LA VALLEE Cote 1  
Tel : 01 60 37 24 24  
Fax : 01 20 37 24 34

Signé numériquement